



## NDA

# Accord de non divulgation Non Disclosure Agreement

## Conditions Générales

### Entre

La société **STRATEGGYZ** représentée par Bruno Boggiani, Chargé d’Affaires et CEO, **STRATEGGYZ sas** au capital de 60 000 EUR immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802632844 et dont le siège social est situé au 12 rue Chabonais 75 002 Paris.

Titulaire du statut de Conseiller en Investissements Financiers, CIF, enregistré sous le n°D014369 immatriculé à l’ORIAS n° 14004518 auprès de la CNCIF, Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers, agréée par l’Autorité des Marchés Financiers.

### Ci-après désignée STRATEGGYZ,

&

Madame / Monsieur [Nom, Prénom] **XXX** ,  
né le [ date ] **XXX** , de nationalité **XXX** ,  
demeurant [ adresse ] **XXX** ,  
Profession **XXX** ,  
Gérant de [Statut] **XXX** , inscrit sous le numero **XXX** au RCS du greffe de [ ville ] **XXX**

### Ci-après désignée L’Investisseur,

### Il a été convenu ce qui suit

#### 1. DEFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OBJET DU PRESENT ACCORD

**STRATEGGYZ** souhaite que le secret le plus strict soit conservé en particulier sur les informations relatives a la création d’entreprise, la levee de fonds et/ou prise de participation et/ou conseils et autres produits et services que pourrait proposé **STRATEGGYZ**, qui pourrait etre mis à la disposition de l’**Investisseur**,

Les Informations confidentielles couvertes par le présent Accord de confidentialité sont constituées par toutes les informations et données quelle qu’en soit la nature et notamment technique, commerciale, stratégique ou financière, de concept, ainsi que par les documents de toute nature, écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles, maquettes, spécifications, logiciels, produits, rapports, descriptifs, états financiers, prévisions, études de marchés et autres, présentés comme confidentiels par l’une des Parties et transmis à l’autre par écrit, oral ou tout autre moyen dans le strict cadre du Projet ainsi que cela est défini en préambule du présent Accord.

L’**investisseur** s’engage en outre à ne pas utiliser les informations confidentielles à d’autres fins que l’évaluation de l’opportunité de conclure un contrat avec **STRATEGGYZ**

L’**investisseur** se porte fort que le présent accord sera également respecté par ses employés et auxiliaires, ainsi que par les sociétés qu’il contrôle, qui le contrôlent ou qui sont sous un contrôle commun avec lui, et par leurs employés et auxiliaires.

Il est expressément stipulé que chacune des Parties est réputée pouvoir disposer valablement des Informations Confidentielles qu’elle transmet à l’autre Partie, et que le présent Accord ne méconnaît aucun engagement, quel qu’il soit, qu’elle aurait pu souscrire au profit d’un tiers. En outre, aucune disposition contenue dans le présent Accord ne peut être interprétée comme obligeant une des Parties à divulguer des Informations Confidentielles à l’autre, chacune des Parties étant seule juge des Informations Confidentielles qu’elle estime nécessaire de transmettre à l’autre Partie.

#### 2. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s’engage pendant toute la durée du présent Accord et durant 3 années suivant sa cessation, quelle qu’en soit la cause, à ce que les Informations Confidentielles émanant de l’autre Partie:

Soient protégées et gardées strictement confidentielles de sorte que lesdites Informations Confidentielles ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l’être, soit directement soit indirectement à tous tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées ci-dessous ;



Ne soient transmises de manière externe qu'aux seuls conseils, avocats ou experts ayant expressément à en connaître, à la condition expresse que ceux-ci soient tenus à une obligation de secret et/ou de confidentialité en vertu de leurs règles professionnelles ou, à défaut, ils aient préalablement à la transmission, souscrit un engagement de confidentialité ;

Ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par le présent Accord, comme mentionné au préambule ci dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a transmises ;

En tout état de cause, chacune des Parties se porte fort du respect ce present contrat,

Chacune des Parties s'engage à ce que les supports des Informations Confidentielles ne soient ni copiés, ni reproduits, ni dupliqués, totalement ou partiellement, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Partie dont elles émanent.

Toutes les Informations Confidentielles transmises par l'une des Parties à l'autre resteront la propriété de la Partie qui les a transmises et les supports ayant servi à leur transmission devront lui être restitués immédiatement et à première demande, ainsi que, le cas échéant, les copies, reproductions ou duplications de ces supports.

Il est expressément convenu entre les Parties que la divulgation d'Informations Confidentielles par une des Parties à l'autre au titre du présent Accord ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit :

Un droit quelconque sur les matières, les inventions, les procédés ou les découvertes auxquelles se rapportent lesdites Informations Confidentielles ;

Un droit d'usage quelconque sur les informations et les données auxquelles se rapportent lesdites Informations Confidentielles ;

En particulier, le présent Accord ne constitue pas une licence d'invention, de brevet, de savoir-faire ou de droit d'auteur.

### 3. LIMITES DE L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Il est expressément stipulé que l'engagement de confidentialité dans le cadre du présent Accord ne s'appliquera pas eu égard aux Informations Confidentielles divulguées par une Partie mais qui :

Seraient dans le domaine public au moment de leur transmission, ou y tomberaient postérieurement, indépendamment de toute violation d'une clause du présent Accord de confidentialité, ou ;

Seraient connues par la Partie à laquelle elle était destinée avant qu'elle ne lui soit transmise par l'autre Partie, sous réserve que la Partie destinataire de l'information puisse justifier de façon valable en avoir eu connaissance préalablement, ou;

Auraient été communiquées par un tiers de manière licite et reçues de bonne foi, ou;

Auraient été communiquées suite à une demande administrative ou judiciaire ou ;

Constitueraient des Informations dont l'utilisation ou la divulgation a été spécifiquement autorisée par écrit par l'autre partie.

### 4. DUREE

Le présent accord prend effet à compter du jour de sa signature et se prolongera aussi longtemps que se poursuivront les discussions entre les Parties.

Chacune des Parties s'engage pendant toute la durée du présent Accord et durant 3 années suivant sa cessation, quelle qu'en soit la cause,

La cessation du présent Accord, quelle qu'en soit la cause, emportera pour chacune des Parties l'obligation de restituer à l'autre dans un délai maximum d'un mois l'ensemble des supports des Informations Confidentielles qui lui auront été communiqués dans le cadre du présent Accord, sans en garder de copie et en veillant à ce que toute copie faite ou tout document d'analyse élaboré par elle soit détruit.

### 5. POURSUITE OU ABANDON DE DISCUSSIONS

Au vu des Informations Confidentielles qu'elles se seront divulguées, les Parties décideront ou non d'engager des négociations afin de trouver un accord permettant de finaliser un accord concernant le Projet sur des bases de coopération loyale et équitable. Il est expressément précisé qu'aucune disposition contenue dans le présent Accord ne saurait être interprétée comme obligeant l'une ou l'autre des Parties à se lier contractuellement avec l'autre dans l'avenir.

Dans le cas où les Parties ne souhaiteraient pas aller plus avant dans leur négociation, le présent Accord cesserait dans les conditions prévues à l'article ci dessus,

Les Parties conviennent que le présent Accord ne peut être interprété comme la création d'une entité commune ni comme une association de partenariat de quelque nature que ce soit.



## 6. LOI APPLICABLE

Tout différent entre les Parties relatif à son existence, à sa validité, à son interprétation, à sa conclusion, à son exécution ou à sa résiliation sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Paris.

L'Investisseur

<Date>

<Lieu>

<Nom, Prenom >

<Signature >

STRATEGYZ

Bruno BOGGIANI